

## **Postulat Véronique Hurni et consorts – Revalorisation des métiers du domaine pénitentiaire**

### *Texte déposé*

Les agents de détention font un travail essentiel pour la sécurité publique, essentiel mais dont la pénibilité doit être reconnue. Il leur est demandé de multiples qualités telles que la disponibilité pour des horaires irréguliers de jour comme de nuit, de faire preuve de diplomatie, d'être rigoureux tout en sachant gérer, seuls ou en équipe, des situations conflictuelles stressantes avec sagesse. Le métier s'est encore compliqué ces dernières années avec, notamment, des problématiques psychiatriques et il leur faut avoir la faculté de s'adapter constamment à la diversité et à l'évolution des comportements afin de pouvoir répondre à ces situations.

Dans son dernier rapport, la Commission de gestion observe une nouvelle fois que le métier d'agent de détention doit être revalorisé. Ces observations répétitives ne sont que peu suivies d'effets jusqu'à ce jour.

Pourquoi y a-t-il des différences salariales aussi creusées entre cantons pour un même travail ? Pour revaloriser et recruter plus aisément dans ce domaine de manière satisfaisante, ne peut-on imaginer, par exemple, une prime de risque ? Comment se fait-il que nous ayons assisté à une succession de directeurs d'établissements pénitentiaires ces cinq dernières années ? La problématique est-elle aussi salariale vu la pénibilité du poste ? Là aussi, comment expliquer la grande différence d'enclassement entre cantons pour un même travail ?

Le Conseil d'État est invité par la voie de ce postulat à étudier toutes les pistes visant à revaloriser les métiers du domaine pénitentiaire et à proposer rapidement des solutions au Grand Conseil.

Il est invité également à dresser un rapport expliquant les raisons du changement récurrent des directions de nos établissements pénitentiaires ces dernières années.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Véronique Hurni  
et 26 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Véronique Hurni (PLR) :** — Ce postulat réfléchi et écrit par mon collègue Pierre Guignard et moi-même veut mettre en lumière ce que tout le monde s'accorde à dire. Les agents de détention font un travail essentiel pour la sécurité publique. Il leur est demandé de multiples qualités, telles que la disponibilité pour des horaires irréguliers, de jour comme de nuit. Ces hommes et ces femmes doivent être capables d'exécuter des tâches en totale autonomie, mais aussi de travailler en équipe, ainsi que de gérer et de réagir dans des situations d'urgence et de stress, tout en maîtrisant et en anticipant des situations conflictuelles. Les métiers du domaine pénitentiaire se sont encore compliqués, ces dernières années, avec notamment des problématiques comportementales, culturelles, mais aussi psychiatriques, de la part des détenus. Et cette liste est loin d'être exhaustive. Ces travailleurs doivent avoir la faculté de s'adapter constamment à la diversité et à l'évolution des comportements, afin de pouvoir répondre à ces situations. Mais pour cela, il faut être motivé, car ces métiers ne sont de loin pas une sinécure.

Nous devons réagir avec célérité pour assurer la sécurité de la population, des détenus, ainsi que du personnel d'encadrement et de soins. Ce postulat invite le Conseil d'Etat à étudier toutes les pistes visant à revaloriser les métiers du domaine pénitentiaire et à proposer rapidement des solutions au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est également invité à dresser un rapport expliquant les raisons du changement récurrent des directions de nos établissements pénitentiaires ces dernières années, afin que l'on sache où le bât blesse et pouvoir apporter, si besoin, des solutions. Ce postulat n'est pas le fait de

la Commission des visiteurs du Grand Conseil — dont je fais partie — même si les membres de cette commission en sont tous signataires en leur nom personnel.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**